

CERTIFICAT D'AGRÉMENT D'UN MODÈLE DE COLIS

F/379/B(U)F-96 (Dab) page 1/3

L'Autorité compétente française,

Vu la demande présentée par la société TN International par la lettre CEX-16-00170484-097 du 28 septembre 2016 complétée par la lettre CEX-17-00186360-041 du 10 avril 2017 ;

Vu le dossier de sûreté TN International DOS-06-00032898 Rév. 16 du 20 juillet 2017,

Certifie que le modèle de colis constitué par l'emballage TN 106 décrit ci-après dans l'annexe 0 à l'indice ab,

- chargé :
 - d'oxyde d'uranium et/ou d'oxyde mixte d'uranium et de plutonium, tel que décrit en annexe 1 à l'indice ab ;
 - d'oxyde d'uranium et/ou d'oxyde mixte d'uranium et de plutonium, combustible ré-irradié en réacteur expérimental, tel que décrit en annexe 2 à l'indice ab ;
 - d'oxyde d'uranium et/ou d'oxyde mixte d'uranium et de plutonium, combustible irradié en RNR, tel que décrit en annexe 3 à l'indice ab ;
 - de matières uranifères solides, irradiées en réacteur de recherche, tel que décrit en annexe 5 à l'indice ab ;
 - d'oxyde d'uranium et/ou d'oxyde mixte d'uranium et de plutonium, à temps de refroidissement élevé, tel que décrit en annexe 6 à l'indice ab ;
 - de matières uranifères issues des filières UNGG ou eau lourde tel que décrit en annexe 7 à l'indice ab ;

est conforme, en tant que modèle de colis de type B(U) chargé de matières fissiles ;

vidé, contaminé ou non, muni ou non de ses aménagements internes ;

est conforme, en tant que modèle de colis de type B(U);

aux prescriptions des règlements, accords ou recommandations ci-après énumérés :

- règlement de transport des matières radioactives de l'Agence Internationale de l'Énergie Atomique, collection normes de sûreté, N° SSR-6, édition de 2012;
- accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR) ;
- règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses (RID) ;
- accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigations intérieures (ADN);
- code maritime international des marchandises dangereuses (code IMDG de l'OMI);
- arrêté du 29 mai 2009 modifié relatif au transport des marchandises dangereuses par voie terrestre (arrêté TMD);
- arrêté du 23 novembre 1987 modifié relatif à la sécurité des navires, règlement annexé, division 411 (arrêté RSN).

www.asn.fr

Le présent certificat ne dispense pas l'expéditeur d'observer les prescriptions établies par les autorités des pays à travers ou vers le territoire desquels le colis sera transporté.

La validité du présent certificat expire le : 30/09/2022

Numéro d'enregistrement : CODEP-DTS-2017-039608

Montrouge, le 11 octobre 2017

Pour le président de l'Autorité de sûreté nucléaire et par délégation, la directrice générale adjointe,

Signé par

Anne-Cécile RIGAIL

RÉCAPITULATIF DES ÉMISSIONS DU CERTIFICAT

Émission	Expiration	Type d'émission et	Autorité	Cote du	Indice de révision								
	P	modifications apportées		certificat	corps	t	0	1	2	3	4	5	
07/06/2012	07/06/2017	Prorogation	ASN	B(U)F-96	Ct	-	t	t	t	t	-	-	
07/06/2012	07/06/2017	Extension aux contenus 4, 6, 10, 13 à 20 et 23 à 25	ASN B(U) -96		Cu	-	u	-	-	-	u	-	
20/12/2012	07/06/2017	Extension aux contenus 1 à 3, 8, 9, 11 et 12	ASN	B(M)F-96T	Cv	v	v	v	v	v	1	-	
20/12/2012	07/06/2017	Extension aux contenus 6, 10, 13, 14, 15, 17, 18, 19 et 20	ASN	B(M)-96T	Cw	w	w	ı	-	1	1	-	
24/12/2012	07/06/2017	Extension aux contenus 2, 5, 11 et 12	ASN	B(U)F-96	Cx	- 1	u	ı	X	- 1	1	X	
24/12/2012	07/06/2017	Extension aux contenus 14, 16, 19 et 20	ASN	B(U)-96	Су	1	y	ı	-	1	1	-	
19/09/2014	07/06/2017	Extension au contenu 3	ASN	B(U)F-96	Cz	-	z	1	-	Z	1	-	
19/09/2014	07/06/2017	Extension aux contenus 10 et 17	ASN	B(U) -96	Caa	-	aa	-	-	-	-	-	
11/10/2017	30/09/2022	Prorogation	ASN	B(U)F-96	Dab	-	ab	ab	ab	ab	-	ab	

	Indice de révision																									
corps	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27				
Ct	-	1	t	t	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	t	-	-	-	t	-				
Cu	u	ı	-	-	u	-	-	u	u	u	-	u	u	u	u	-	-	u	u	u	ı	-				
Cv	-	1	v	v	-	v	v	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-				
Cw	W	ı	-	-	W	-	-	W	W	W	-	W	w	W	W	-	-	-	-	-	1	-				
Cx	-	1	-	-	-	X	X	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
Су	-	1	-	-	-	-	-	-	y	-	у	1	-	у	у	-	-	-	-	-	-	-				
Cz	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
Caa	-	ı	-	-	aa	-	-	ı	ı	-	-		-	-	-	-	-	-	-	-	ı	aa				
Dab	ab	ab	ı	ı	-	-	-	ı	ı	-	1	-	1	-	-	ı	1	-	1	-	ı	-				